

# CIRCULAIRE ACADEMIQUE

## ATHLETISME RELAIS

23 | 24

Référent académique : Céline BUCHLI – [celine.buchli@unss.org](mailto:celine.buchli@unss.org) – 06 42 08 11 06

Secrétaire : Sylvie FOUGEYROLLAS - [sylvie.fougeyrollas@unss.org](mailto:sylvie.fougeyrollas@unss.org) – 01 42 07 36 00

Le calendrier actualisé sera disponible sur le glide <https://unssrcreteil.glideapp.io/>



Les documents de référence pour organiser les pratiques sportives dans leurs diverses modalités sont :

- **Le règlement fédéral UNSS** vient compléter le cadre d'organisation de toutes rencontres UNSS,
- **La fiche sport nationale** en ligne fait foi, valable pour l'année scolaire 2023-2024, elle pourra être mise à jour avant le 30 octobre de l'année en cours,
- **Les Dispositions Générales.**

## INTRODUCTION

L'UNSS défend un sport scolaire au service de la réussite de tous, révélateur de talents, porteur des valeurs de l'école et de l'olympisme et participant à la mise en œuvre des politiques publiques.

Le Plan National de Développement du Sport Scolaire consigne l'ensemble de ses objectifs et met en avant 4 principes clés autour des lettres :



Accessibilité

Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde.



Innovation

Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité.



Responsabilité

Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs.



Pour un sport scolaire opérateur de l'éducation nationale, qui peut inscrire le sport scolaire comme un outil au service de la mise en œuvre des priorités ministérielles et peut être décliné à loisir pour montrer la force de son action (enseignement, EPS, échanges, espaces, équité, égalité, équilibre, éco responsabilité).

La Fiche Sport déclinée pour chaque activité pratiquée à l'UNSS donne des éléments de cadrage qui se complètent avec les orientations inscrites dans les autres documents. Elle donne les directives pour les qualifications aux finales nationales, académiques ou inter académiques des championnats de France, festivals et Jeux.

Elle rend compte par ailleurs des travaux de la commission mixte nationale et des propositions issues des commissions mixtes territoriales et propose des pistes de développement et d'organisation du sport concerné pour les AS et les phases

départementales et académiques dans l'optique de la réalisation du PNDSS 2020-2024 dans les quatre dimensions précédemment exposées.

## COMPETITION

### Catégories d'âge 2023 – 2024

<b>Benjamins</b>	nés en 2011, 2012 et 2013
<b>Minimes</b>	nés en 2009 et 2010
<b>Cadets</b>	nés en 2007 et 2008
<b>Juniors</b>	nés en 2005 et 2006
<b>Seniors</b>	nés en 2004 et avant

### Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire **sauf** pour les sports suivants : Rugby, Tir sportif, Parapente.

### Dispositions générales :

Ces dispositions sont prises au regard du nouveau règlement fédéral UNSS et en accord avec les professeurs présents à la CMR, applicables sur les compétitions académiques 2023/2024.

### Licences :

La présence d'une photo intégrée sur la licence via l'outil OPUSS est obligatoire dès le niveau départemental.

Lors des compétitions UNSS, la licence peut être présentée sous différentes formes :

- Listing des licenciés (sur papier ou sur support numérique) ;
- Licence individuelle (sur papier ou sur support numérique).

La présentation du listing des licenciés avec **photo** (ou des licences avec photo) est obligatoire. En revanche la signature du chef d'établissement sur ce listing ne l'est pas.

La saisie sur OPUSS d'une licence sans photo, sera bloquée :

- **En 2023/2024 pour les championnats départementaux et académiques**

### Agrément :

**Conventionnement entre associations sportives lorsque les élèves d'une association sportive sont confiés aux enseignants d'une autre association sportive (rencontres UNSS ou centre d'entraînement inter-AS) ;**

- **Agrément des intervenants extérieurs (hors enseignants d'EPS) pour l'animation des séquences d'entraînement à l'association sportive sur décision du comité directeur de l'AS au regard des compétences sportives de l'intervenant. La licence UNSS est obligatoire ;**

- **Agrément des intervenants extérieurs (hors enseignants d'EPS) pour l'accompagnement des élèves sur les rencontres sportives UNSS, sans mission d'animation sportive, sur décision du comité directeur de l'AS. La licence UNSS est obligatoire.**

Les règles concernant les Sections Sportives Scolaires s'appliquent à tous les sports dépendant de la Fédération Française délégataire. (Exemples : basket et basket 3x3, futsal et football, natation et water-polo...).

### Equipes établissements/ excellence :

Les équipes comportant un élève inscrit en centre de formation ou de préformation, sur les listes des athlètes de haut niveau du ministère des Sports de l'année en cours (Reconversion, Élite, Senior, Collectifs nationaux / Partenaires, Espoir, Relève / Jeune) et sur les listes fournies par les fédérations concernées indiquées sur les Fiches Sport.

**Les élèves d'une Association Sportive, qui bénéficient au moins d'une des conditions ci-dessous devront participer en Excellence :**

- Recrutement hors carte scolaire pour la pratique d'un sport
- Mise en place d'aménagements horaires pour une pratique sportive, et mise à disposition d'intervenants extérieurs salariés appartenant à un club, un comité, une ligue ou une fédération ;

Les Associations Sportives concernées seront considérées au même titre que les Sections Sportives Scolaires, et en respecteront les obligations, sous peine de ne pouvoir participer en équipe d'établissement avec d'autres élèves.

Les Directeurs de Service Départemental, établiront en collaboration avec le Directeur des Sports, un listing de ces Associations Sportives.

### Inscription OPUSS :

La fermeture des inscriptions aux compétitions se fera **le dimanche à 23h45 avant le mercredi de la compétition.**

### Forfait :

En cas de forfait, il sera obligatoire de remplir le document joint à la convocation et de le renvoyer au service régional.

### Repêchage :

- 1<sup>er</sup> cas de figure : le repêchage est possible sur demande exceptionnelle justifiée
- 2<sup>ème</sup> cas de figure : Si une équipe déclare forfait, le service régional repêchera la première équipe non qualifiée au temps.

**Attention !** Ne pourra être qualifiée aux championnats académiques qu'une équipe qui a participé au championnat départemental dans sa catégorie.

### Calendrier du championnat et critérium académiques de relais :

Relais			
Date	Lieu	Enseignant responsable	Catégorie
15 MAI 2024	SUCY EN BRIE	Marc HEIMROTH	Benj/min.

## Règlement sur l'organisation de la compétition :

- **Sur le 4x200m** : Les filles effectuent les 2 premiers 200m. Le rabat se fait au 100m (même ligne que pour le rabat du 800m)  
Il faudra renseigner au moment de l'inscription sur opuss le meilleur temps effectué lors des championnats départementaux afin constituer des finales (directe) de « niveaux ». Les équipes établissement et équipes excellence seront séparées dans leurs finales respectives.
- **Sur le 4x1000m** : l'ordre de passage est le suivant = G-F-G-F. Confirmation de participation des relais au secrétariat jusqu'à 13H.
- **Pour le 4x200 et 4x1000** : la zone de transmission est de 20m (Pas de zone d'élan)  
Equipes avec Doublon : l'enseignant devra confirmer l'équipe qu'il souhaite conserver dans le classement du championnat qualificatif au championnat de France.
- **Sur le 4x60m** : Il faudra renseigner au moment de l'inscription sur opuss le meilleur temps effectué lors des championnats départementaux afin constituer des séries de « niveaux », dans lesquelles les équipes établissement et excellence sont mélangées. Les finales sépareront alors les équipes établissement et excellence.
- Un seul élève par équipe de relais peut courir sur 4X60M et 4X200M. AVANT LE DEBUT DE LA COMPETITION, L'ENSEIGNANT DOIT CONFIRMER LA PARTICIPATION DE SES RELAIS DANS LE FORMAT CRITERIUM / CHAMPIONNAT ACADEMIQUE.  
Au besoin, les séries/finales critérium pourront être séparées de celle du championnat académique (qui décerne les titres académiques et seul qualificatif au championnat de France).

## Championnat académique UNSS Relais Collèges (Et critérium académique)

	COLLÈGES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes (et benjamins en critérium uniquement)
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 x 60 m MF (1 remplaçante autorisée) 4 x 60 m MG (1 remplaçant autorisé) 4 x 1000 m Mixte 2MG + 2MF (pas de remplaçant) 4 x 200 m Mixte 2MG + 2MF (pas de remplaçant)
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINÉ	Le Jeune Coach - Jeune Capitaine est <b>obligatoire</b> et intégré à l'équipe. Il fera l'objet d'une inscription sur OPUSS et sera identifié sur la compétition par un brassard. En cas d'absence, l'équipe ne sera ni classée ni qualifiable
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition) <b>Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.</b> Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral
RÈGLEMENT	FFA, sauf dispositions particulières (voir brochure UNSS athlétisme)

<p><b>FORMULE DE COMPÉTITION</b></p>	<p>3 types de relais :</p> <p>4 x 60 m MF et MG / 4 x 1000 m Mixte / 4 x 200 m Mixte</p>
<p><b>MODALITÉS DE QUALIFICATION</b></p>	<p>Pour les <b>benjamins</b> : formule critérium uniquement, doublons autorisés</p> <p>2 relais maximum par élève (pas de 4x200 et 4x1000 cumulable)</p> <p>36 équipes filles et 36 équipes garçons qualifiées sur le 4x60</p> <p>36 équipes mixtes qualifiées sur le 4x200</p> <p>26 équipes pour le 4x1000</p> <p>Pour les <b>minimes</b> : S'il y a des doublons dans vos compositions d'équipe, un <b>SEUL élève</b> ne doit apparaître en double dans la compo de 2 relais (4X60 et 4X200, un seul élève court dans les 2 relais). L'enseignant devra alors annoncer quelle équipe reste dans le classement du championnat qualificatif au championnat de <b>France avant le début de la compétition. Sinon les 2 relais seront déclassés en critérium académique.</b></p> <p>36 équipes filles et 36 équipes garçons qualifiées sur le 4x60</p> <p>36 équipes mixtes qualifiées sur le 4x200</p> <p>26 équipes pour le 4x1000</p>
<p><b>TITRES DÉCERNÉS</b></p>	<p>Champion académique UNSS collèges 4 x 60 m (Filles et Garçons), 4x200 mixte, 4x1000 mixte excellence</p> <p>Champion académique UNSS collèges 4 x 60 m (Filles et Garçons), 4x200 mixte, 4x1000 mixte établissement</p>

**Le championnat de France de Relais se déroulera les 6 et 7 juin 2024 à CHALONS EN CHAMPAGNE (académie de REIMS).**

### Qualification des équipes :

- La qualification pour les Championnats de France ne peut se faire qu'à l'issue de l'organisation d'un championnat d'Académie (ou d'une organisation UNSS départementale ou interacadémique) ;
- Le Championnat de France est ouvert à toutes les équipes d'établissement ou de sections sportives scolaires ;
- 116 équipes maximum « Établissement » + « Excellence »

	<b>ETABLISSEMENTS</b>	<b>EXCELLENCE</b>
<b>4 x 60M MF</b>	<b>18</b> meilleurs temps dans la limite de 2 maxi par Académie	<b>18</b> meilleurs temps dans la limite de 2 maxi par Académie
<b>4 x 60M MG</b>	<b>18</b> meilleurs temps dans la limite de 2 maxi par Académie	<b>18</b> meilleurs temps dans la limite de 2 maxi par Académie
<b>4 x 200M MM</b>	<b>10</b> meilleurs temps dans la limite de 2 maxi par Académie	<b>10</b> meilleurs temps dans la limite de 2 maxi par Académie
<b>4 x 1000M MM</b>	<b>24</b> meilleurs temps dans la limite de 3 maxi par Académie	

## Membres de la CMR

### Professeurs :

- Stéphane CHARPATEAU – COL INTERNATIONAL FONTAINEBLEAU
- Carole MALPEL – COL ELSA TRIOLET – CHAMPIGNY
- Mohamed ALIANE – COL E. HERRIOT LIVRY GARGAN
- Camille GAUTHIER – COL ALBERT CAMUS – MEAUX
- Marc HEIMROTH – COL DU FORT – SUCY EN BRIE
- Otmane BENSIALI – COL SCHWEITZER CRETEIL
- Jérôme CLAVIER – COL EUGENE CARRIERE – GOURNAY SUR MARNE
- Florent ARNOULD – LYC URUGUAY – AVON (excusé)
- Charline SIMON – COL JEAN LURCAT – SAINT DENIS
- Théophile DOUADY – COL CLAUDE MONET – BUSSY ST GEORGES
- Nabil BOUACHA – LYC FRANCOIS COUPERIN – FONTAINEBLEAU
- Tiphonie QUEST – COL ALBERT SCHWEITZER – CRETEIL

### Services départementaux :

- Lucie Aubertin - SD 94
- Jean-Philippe DAMIE – SD 93
- Denis MIGUET – SD 77

### Service régional :

- Céline BUCHLI – Directrice régionale adjointe